

COMPTES RENDUS
DES CONSEILS MUNICIPAUX
2010



Compte rendu du conseil du [16 décembre 2010](#)..... p. 2

Compte rendu du conseil du [18 novembre 2010](#) p. 5

Compte rendu du conseil du [8 octobre 2010](#)..... p. 8

Compte rendu du conseil du [1er septembre 2010](#) p. 12

Compte rendu du conseil du [7 juillet 2010](#) p. 14

Compte rendu du conseil du [9 juin 2010](#)..... p. 16

Compte rendu du conseil du [5 mai 2010](#)..... p. 19

Compte rendu du conseil du [31 mars 2010](#)..... p. 23

Compte rendu du conseil du [3 mars 2010](#)..... p. 28

Compte rendu du conseil du [20 janvier 2010](#) p. 31

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 2 février 2011

Président : Philippe Rose
Présence de l'ensemble des conseillers
Secrétaires : Jacques Dazas et Christophe Souchaud

Ordre du jour

1. Point sur « La Poste »

« La Poste » a dressé le bilan du contrat de progrès précédemment signé qui devait permettre l'évaluation des besoins du bureau d'Adriers pour déterminer l'ajustement de la structure actuelle.

Les propositions faites par « La Poste » se résument ainsi :

- Maintien de la configuration actuelle du bureau de poste pour 2 ans avec ouverture hebdomadaire de 12h30 seulement répartie du lundi au vendredi de 14h à 16h30. Cette organisation permet de conserver l'intégralité des services actuellement proposés par le bureau. .
- Création d'une agence poste par un contrat de 18 ans avec obligation d'ouverture hebdomadaire de 15h, le local et le personnel étant à la charge financière de la commune en contre partie d'une indemnité de 945 euros par mois. (montant actualisé). Les services bancaires et de conseil ne seront que partiellement assurés.
- Création d'un relais-Poste chez un commerçant. Cette structure n'assure qu'un service limité aux opérations du courrier, les seules opérations bancaires possibles seront les retraits destinés aux titulaires de compte sur Adriers.

Monsieur le maire précise que dans les deux derniers cas, le bâtiment actuel du bureau de Poste serait mis en vente. Compte tenu du terrain fourni par la mairie et d'une participation à hauteur de 25 % du montant des travaux lors de sa construction, la mairie doit pouvoir espérer un prix préférentiel. Une demande a été déposée à Immo-Poste dans ce sens.

Après un débat au cours duquel les constatations suivantes ont été faites :

- Le relais-poste ne permet pas le maintien des services actuels de La Poste
- L'Agence postale entraîne un coût pour la commune par le local et le personnel nécessaires tandis que le bénéfice de l'activité est intégralement destiné à La Poste.

Il a été voté à l'unanimité le maintien du bureau de poste avec une demande de révision des horaires pour obtenir une ouverture le samedi matin.

2. SIMER

Yasmine Boisseau informe que le comité réuni le 21 décembre pour la branche Travaux Publics a voté une contribution des collectivités membres afin d'équilibrer le budget du fait de la chute du volume d'activité liée à la crise. Son montant (entre 1,50 € et 2 € par habitant) sera fixé lors du prochain comité courant mars.

Jacques Dazas attire l'attention du conseil, sur le risque d'absorption, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, des petits syndicats tels que le Sigep ou le syndicat de voirie par des grandes structures.

3. Avancement de grade

Joël Jolly, agent de maîtrise simple, devient par avancement statutaire, agent de maîtrise principal.

4. Convention CNRACL

Monsieur le maire propose de renouveler la convention pour 2 ans avec le centre de gestion qui assure la gestion des dossiers du personnel de la mairie.

5. Enquête publique IRIBARREN

Monsieur Iribarren est venu déposer en mairie un dossier d'enquête publique pour l'extension de la carrière vers Millac. L'ensemble du conseil donne un avis favorable.

6. Questions diverses

- La baignade sur le plan d'eau : La direction de la Santé Publique (DSP) a adressé un dossier pour demander de réaliser un profil de baignade. Ce dossier, très complexe, nécessite l'intervention d'un bureau d'études. Du tour de table, il ressort que l'animation du plan d'eau en été est incontournable et que les mesures pour maintenir la baignade doivent être prises. Des devis ont été demandés. Le conseil retient la meilleure offre pour un montant de 5400 € TTC présentée par l'entreprise TERRAQUA dont la pertinence a pu être appréciée sur le territoire, notamment au SIGEP ; Une subvention de 50% devrait pouvoir être versée par l'Agence de l'eau.
- L'ordinateur-maître de la mairie est devenu obsolète et nécessite un renouvellement. Vienne-Services propose la fourniture de l'unité centrale et d'un écran 22 pouces avec logiciels dont Microsoft open gouvernement, sécurisation du disque dur, antivirus et leur installation pour un prix de 1745,22 €. Proposition acceptée.
- Aspirateur de la mairie renouvelé pour un prix de 156 € chez Copronet.
- Aménagement de la RN 147 : Le Conseil général propose un projet de délibération demandant l'aménagement en 2 x 2 voies entre Bressuire-Poitiers-Limoges. Le conseil approuve à l'unanimité.
- L'IME de Montmorillon demande à la mairie une participation sur un séjour de 4 jours à Fouras au profit de Valentine Royoux. Le conseil accorde une aide de 50 €.
- Monsieur le maire présente l'enveloppe Prête à Poster avec la photo du plan d'eau.
- Le contrat avec Clarisse LAMOUREUX pour l'obtention du CAP petite enfance viendra à terme en fin 2011. Déjà des demandes affluent. Elles seront traitées en privilégiant un jeune de la commune compte tenu du coût qui reste à la charge de la commune pour ce type de contrat.
- La préfecture a répondu par une opposition à l'enquête préalable pour la centrale photovoltaïque au sol précédemment instruite.
- Monsieur le maire donne la parole à Anne-Marie Riffaud pour la présentation des projets de l'office de tourisme cantonal :
 - L'office de tourisme organise un concours de fleurissement cantonal pour sensibiliser et encourager les communes à l'embellissement du territoire. Il est fait appel à une personne par commune, élue ou non, pour participer à une commission qui déterminera les modalités de ce concours.
 - L'office de tourisme propose de mettre en valeur le patrimoine naturel des cantons d'Availles et de l'Isle-Jourdain par un dépliant présentant chaque lieu remarquable. Le jardin de Mô, le plan d'eau seront ainsi présentés par un court texte et photo, ainsi que le communal de chez Ranger, le point culminant, également les chemins de randonnées, la pêche sur la Franche-d'oire...
 - À l'occasion des journées du patrimoine, l'Office de tourisme propose la création d'un circuit sur le canton, présentant un lieu remarquable par commune. Un dépliant sera conçu et une animation organisée conjointement avec

chaque commune.

▪ Il est rappelé qu'un agenda cantonal des manifestations est tenu à l'office de tourisme. Son intérêt tenant dans son exactitude, il est demandé à ce que les associations transmettent bien les informations nécessaires à sa mise à jour. De même, les responsables d'associations sont invités à remettre, s'ils le souhaitent, des textes et photos qui seront placés sur le site de l'Office de tourisme.

• Station d'épuration : Bernard Rotureau propose de semer un ray-grass dans le bassin envahi par le liseron, seule plante susceptible d'étouffer cet indésirable.

• La chaudière de la Paillote : Le restaurateur se plaint d'une surconsommation de gaz. Une étude sera effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée après avoir fixé les prochains conseils à 20h30 les 2 mars et 30 mars.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 16 décembre 2010

Président : Philippe Rose
Présence de l'ensemble des conseillers
Secrétaires : Annie Souchaud et Roger Durand

Ordre du Jour

1. Indemnité du receveur municipal

Le nouveau receveur Philippe Rateau demande une indemnité pour son rôle de conseil qu'il tient au profit de la mairie. L'indemnité de base au taux de 100 % est de 408 euros par an. Monsieur le maire propose le maintien du taux antérieurement consenti de 100 %. Un débat s'instaure suivi d'un vote. À 12 voix pour, deux contre et une abstention, le taux de 100 % est retenu. Pour les 6 mois précédents, il sera donc versé à Monsieur Rateau la somme de 204 euros.

2. Révision des loyers communaux

Suite à la demande déposée lors du dernier conseil, monsieur le Maire indique que l'indice de référence des loyers est de 1,1%. Ce taux d'actualisation est retenu pour les logements non conventionnés (applicable au 1er janvier) et pour les logements conventionnés pour lesquels la révision n'interviendra qu'au 1er juillet.

3. École

- Estelle Mesmin pour les classes de CP, CE1 et CE2 sollicite une aide pour la classe culturelle qu'elle met en place (voyage à Paris pour 21 enfants) et qui permettra d'alléger le coût pour les familles estimé à 129 euros par enfant. Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 500 euros.
- Les 12 ordinateurs (obtenus par dons) demandent une révision. Monsieur le maire présente le devis de Michel Rousseau de 500,32 € TTC pour un formatage, l'installation de windows XP pro, d'Open office et d'un antivirus sur les 12 ordinateurs. Le conseil accepte à l'unanimité.

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| La cantine scolaire a servi | 7 521 repas |
| en 2010 | (contre 7 290 en 2009) |
| pour un encaissement de | 16 170,45 € |
| € en 2009) | (contre 15 673,50 |
| et des achats de | 17 018,18 € |
| € en 2009). | (contre 16 054,75 |

Le coût de revient du repas (en fournitures seules) s'établit à 2,27 € alors qu'il est facturé 2,15 € aux familles. Un ajustement est nécessaire. Une augmentation à 2,20 € est proposée et acceptée à l'unanimité par le conseil.

Il est souligné que les impayés, hélas existants, doivent être suivis de près avec l'aide de la perception.

Les enfants et les familles semblent satisfaits des repas bio servis. Compte tenu des difficultés de mise en place de ce service (problème d'approvisionnement en bio),

les responsables de la cantine optent pour un service d'un repas bio tous les 2 mois.

4. Questions diverses

- **Restes à réaliser**

Monsieur le maire présente les restes à réaliser qui peuvent se résumer ainsi :

| Poste | Nature | Budget | Réalisations | Restes à réaliser | Décision |
|---------------------------|------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Travaux bâtiments | Dépenses Recettes | 81 947,79 - 13 411,00 | 77 264,33 - 99,99 | 4 683,46 - 13 312,00 | Report Report |
| Éclairage public | Dépenses recettes | 24 683,02 - 7 838,88 | 22 704,09 - 7 838,88 | 1 978,93 0,00 | Report |
| Voirie | Dépenses | 35 000,00 | 17 785,75 | 17 214,25 | Report |
| Achat de matériel | Dépenses | 11 790,76 | 11 737,52 | 53,24 | Report |
| Aménagement des communaux | Dépenses Recettes | 7 894,52 - 6 868,00 | 7 710,12 | 184,40 - 6 868,00 | Report Report |
| Réserve foncière | Dépenses Recettes | 33 000,00 - 6 000,00 | 0,00 | 33 000,00 - 6 000,00 | Report Report |
| Achat poteau incendie | Dépenses | 2 223,36 | 2 223,36 | 0,00 | - |
| Totaux | Dépenses Recettes | 196 539,45 - 34 117,88 | 139 425,17 - 7 938,87 | 57 114,28 - 12 868,00 | Report Report |

Les restes à réaliser pour 57 114,28 € en dépenses et 12 868,00 € en recettes sont à reporter sur l'année 2011.

- **SMPM**

Monsieur le maire présente les projets du SMPM :

- exposition itinérante sur le pays montmorillonnais
- haies bocagères sur sentiers ou cours d'eau : 6 km pour 2011.
- Élagage des haies : Se pose le problème de la taille à retenir pour 2012. La discussion ne permettant pas à ce jour, la prise de décision, la décision est reportée au prochain conseil.
- Contrat de dératisation : l'entreprise Chaumeau ayant repris l'activité de l'entreprise Bujon, présente un nouveau contrat annuel de 710 € pour 2 passages par an. Contrat accepté.
- Circuit du Vigeant.
Monsieur le Maire rappelle que le SMPM est propriétaire du circuit avec un délégation de service public pour sa gestion, confiée jusqu'à la fin 2011 à la SA du circuit. Une négociation a été entamée pour son renouvellement et c'est la SAS les 2 arbres de Jacques Lecomte qui a été retenue compte tenu de ses engagements d'animation de la zone économique du circuit.

- Propositions : Anne-Marie Riffaud propose d'entamer une réflexion sur différents thèmes :
 - Opportunité d'une maison de la santé regroupant médecins et soins médicaux avec construction d'une dizaine de logements pour l'accueil de handicapés. Le débat s'instaure autour de la présence médicale à venir dans notre commune, et la difficulté à faire venir en campagne les professionnels de la santé. Monsieur le maire se propose de prendre avis auprès des élus en responsabilité de ce type de dossier.
 - Exploitation touristique du plan d'eau avec places de camping-cars, chalet ou mobil'home. L'accueil de camping-cars, déjà envisagé précédemment, retient l'intérêt et Monsieur le maire se propose d'étudier ce point.
 - Mise en place d'un concours de fleurissement communal. Cette idée n'est pas accueillie favorablement, car les expériences précédentes dans ce domaine ont été décevantes.
 - Accueil des nouveaux arrivants lors d'une réception. Après discussion, ce dernier point reçoit l'approbation. La date du vendredi 7 janvier est retenue pour une réception à la mairie à 18h30. Les invités seront les personnes arrivées depuis 2008. Un livret d'accueil sera constitué.

- Parc éolien : la nouvelle enquête publique sera ouverte pour une durée de 36 jours, jusqu'au mercredi 9 février.

- Recensement de la population : au 1er janvier 2011, la population de la commune est de 754 habitants (pour 756 en 2008)

- Le nouveau sous-préfet, Christine Tricotelle, a pris ses fonctions.

- Le prochain ramassage des métaux est fixé au 26 janvier 2011.

- Accueil des campings-cars : Anne-Marie Riffaud Monsieur le maire se propose d'étudier les possibilités autour du plan d'eau.

- Les contrôles de la station d'épuration font apparaître un faible niveau des nitrates et des phosphates mais signalent des dégâts sur la chaussée par les ragondins qu'il faudra surveiller.

- Le restaurant "La Paillote" signale des consommations de gaz anormales. Des observations vont être effectuées pour évaluer l'importance du problème.

- Le bilan du contrat de progrès établi avec La Poste sera rendu par la direction commerciale de La Poste le 6 janvier 2011. Monsieur le maire invite les élus à cette réunion.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée après que soit fixée la date du prochain conseil au mercredi 2 février 2011 à 20h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 18 novembre 2010

Président : Philippe Rose
Présence de l'ensemble des conseillers
Secrétaires : Yasmine Boisseau et Christophe Souchaud

Ordre du Jour

1. Demande pour construction de centrales solaires au sol

Monsieur le maire expose le projet de centrales solaires présenté par Jean Trichard sur les parcelles du Bois Rivaux et de la Renaudière associé à un élevage d'ovins.

L'ensemble du conseil donne un avis favorable sous condition de prise en charge des aménagements éventuels par l'investisseur.

2. Achat d'un chemin rural à Chadelas

Madame Vennin a déposé une demande d'achat du CR de Chadelas au Bois et à Chaumeil.

Monsieur le maire attire l'attention du conseil d'une part sur la présence d'une conduite d'eau le long du chemin et d'autre part sur l'existence de réponses négatives antérieurement données à ce type de demande.

Monsieur le maire soumet la demande au vote qui est rejetée par 13 voix contre et 2 abstentions.

3. Révision des loyers communaux

La révision est ajournée au prochain conseil au cours duquel devra être communiquée l'évolution de l'indice à la construction.

4. Cimetière

Lors du précédent conseil il avait été évoqué la possibilité de relevage des sépultures avec pose de cuve. Le devis demandé aux établissements Moreau s'élève à 1410 E pour un caveau 2 places. L'ensemble du conseil rejette le principe de relevage avec cuve, trop honéreux, et retient celui du relevage seul.

5. Questions diverses

- **Taxe d'habitation**

Monsieur le maire informe que la Communauté de Communes du Montmorillonnais avait dû prendre la décision de procéder à un abattement de 10 % des valeurs locatives de la taxe d'habitation, en vue de les harmoniser avec celles pratiquées par le département, cette mesure étant devenue nécessaire du fait de la réforme des collectivités territoriales entraînant le transfert de cette taxe du département à la CCM. L'état, par l'annonce du 15 octobre, s'engage à compenser intégralement les différences liées à ce transfert. De ce fait, la décision prise précédemment par la CCM devient inutile et est donc annulée.

- **Plan éducatif local**

Jacques Dazas donne le bilan de l'année et les perspectives.

- Les ateliers du mercredi après-midi avec l'animateur de l'éco-musée. Sur les 16 prévus, 13 ont été réalisés à ce jour. La faible fréquentation est à regretter et pose la question du maintien de cette activité dont 40 % du coût reste à la charge de la commune.

- Les sorties foot du club Isle-Jourdain-Availles-Adriers.

- Le stage sport qui s'est tenu en Avril à Adriers;

- Aide au BAFA (Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur) : Le stage de préparation au BAFA est d'un coût important. Le PEL propose de soutenir financièrement les stagiaires en présentant une demande d'aide à la CAF. Pour diminuer le coût pour les familles il est proposé que la commune du stagiaire participe à hauteur de 50 % du coût. Un jeune d'Adriers désire en bénéficier. L'ensemble du conseil est favorable et accorde son soutien.

- Le chantier jeunes avec la LPO sur le communal de Chez Ranger est à relancer pour 2011.

- **SIGEP**

Roger Durand donne compte rendu de la réunion du comité du 4/11/2010.

- Il a été voté une augmentation du tarif des consommations de 2% (de 1,11 €/m³ à 1,13 €/m³) et un maintien du tarif d'abonnement.

- Un nouveau forage est en cours sur la commune de Sillars. Il a nécessité une entente avec le syndicat de Leignes sur Fontaine.

- À compter du 1er janvier, toute vente d'un bien en l'absence de disposition collectif d'assainissement devra être assortie du certificat de contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

- Le site www.sdis86.hydrants.fr permet de localiser les bornes incendies de la commune.

- Il sera procédé au recensement des puits en vue de repérer les échanges entre eau de puits et réseaux publics. En cas de problème, la réparation d'un coût de 400 € sera à la charge de l'utilisateur.

- **Mini-village**

Monsieur le maire fait le point sur ce projet : Si le départ des huit résidents de l'ESAT au Chagneau vers Luchapt au 31 octobre est préjudiciable au projet mini-village, il ne le remet pas entièrement en cause, car lors du Conseil d'Administration de l'ESAT, il a été souligné qu'il n'est pas souhaitable que les jeunes retraités soit accueillis à la maison de retraite de Luchapt.

L'étude doit donc se poursuivre.

- **Aménagement du communal de Chez Ranger**

La subvention de la Région demandée sur le programme "l'arbre et la haie" de 4868 € a été accordée.

Les prochains rendez vous sont :

- le mardi 30 novembre avec l'école pour la plantation des fruitiers

- le samedi 4 décembre avec les bénévoles pour la plantation des arbres remarquables.

- **La Poste**

Le rapport d'activité établi par les services postaux fait ressortir une baisse d'activité en 2010 par rapport à 2009 relevée sur les mois de juillet et août, qui se traduit par une diminution du nombre de visiteurs, du Chiffre d'affaires, du nombre d'opérations au service postal et à la banque postale. La charge de travail hebdomadaire évaluée est passée de 9h16 en 2009 à 7h31 en 2010.

- **LE SIMER**

Yasmine Boisseau, déléguée au SIMER, informe de la réélection du bureau le 2 novembre dernier.

- Arnaud LEPERCQ reste Président.

- Les vices-présidents élus sont : Mr BIGOT, Y. GARGOUIL, JC CUBEAU, B. PORCHET.

- À noter la démission des vices-Présidents Thierry MESMIN et Bernard MADU. Mme Christine SIROP est élue membre du bureau pour le canton de l'Isle-Jourdain.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée après que soit fixée la date du prochain conseil au jeudi 16 décembre à 20h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 8 octobre 2010

Président : Philippe Rose

Absent, excusé : Thierry Belin.

Secrétaires : Thierry Rolle Milaguet – Séverine Pailloux

Ordre du Jour

1. Cimetière

- **Devis pour travaux de relevage de concession**

La prévision d'une réserve de quelques places entraîne le besoin de recourir au relevage d'une dizaine de tombes (de 2,5 m²). Trois devis ont été demandés :

- PF
Geoffroy..... 5 100,00 €*
○ PF
Moreau..... 4 240,00 €*
○ PF
Ala Michel sans suite

* prix HT, hors pose du caisson.

Le conseil choisit les PF Moreau qui interviendront pour 5 relevages en 2010, les 5 autres en 2011.

- **Réactualisation du tarif des concessions**

Compte tenu, de la durée des concessions (50 ans) et des tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes, il est arrêté (2 voix contre, 1 abstention, 11 voix pour) les nouveaux tarifs suivants applicables à partir du 1er janvier 2011 :

- To
mbe : 60 € le m²
○ Col
ombarium : 450 € la case.

2. Appartement 7 rue des tilleuls.

- L'appartement a été libéré le 30/09/2010. Des travaux de rafraichissement sont à prévoir notamment par la pose d'une toile de verre dans les 2 pièces du logement. Des devis seront demandés.
- Des demandes de location ont déjà été réceptionnées.

3. Travaux sur le chemin rural de Prun

- Olivier Godard renouvelle sa demande relative au CR à l'abandon entre la Gassotière et Prun, dont l'usage lui est nécessaire pour son exploitation. Il demande que la municipalité participe à hauteur de 50 % des dépenses. Devant sa demande pressante et son investissement personnel il est décidé à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions, 11 voix pour) d'accéder à sa demande et de définir de nouvelles règles applicables au traitement de demandes ultérieures similaires.
- Nouvelles règles relatives aux demandes de travaux sur les CR :
 - le demandeur prendra 50% des dépenses à sa charge, la fourniture des cailloux restant à la commune, leur enlèvement à la charge du demandeur ;
 - Le demandeur et les riverains s'engagent à participer aux travaux dans la

- mesure de leurs moyens ;
- la commune fixe un plafond d'aide par chantier de 1000 € ;
- la commune limite le nombre de dossiers traités à 3 par an.

4. Décisions modificatives

- **Achat de matériel**

- **Chambre froide de la cantine**

Il a été demandé un devis à la Sté Marchandise pour le remplacement de la chambre froide qui présentait un dysfonctionnement. L'offre propose :

- 1 chambre froide 500 l en inox-blanc à 1180 €
- 1 chambre froide 500 l en blanc-blanc à 922 €
- avec reprise de l'ancienne pour 150 €

Le conseil choisit à l'unanimité le modèle blanc-blanc à 922 €

- **Congélateur pour la salle polyvalente.**

La Sté Marchandise propose :

- un congélateur armoire à 1 170 €
- un congélateur bahut 400 litres à 630 €

Le conseil choisit à l'unanimité le congélateur bahut à 630 € HT

- **Cafetière percolateur pour la salle polyvalente**

La Sté Marchandise propose :

- une cafetière percolateur 5 l à 237,20 €
- une cafetière percolateur 10 l à 264,92 €
- une cafetière percolateur 15 l à 289,57 €

La décision du conseil est mise en attente d'informations complémentaires.

- **Grande chambre froide du restaurant "La Paillotte"**

La Sté Marchandise propose :

-
hangement des panneaux et joints

- e
n ce qui concerne le groupe, deux possibilités :

* révision du groupe

* changement du groupe.....

Le conseil décide de limiter les dépenses au changement des panneaux et à la simple révision du groupe soit à un montant de 1 188€.

- **Panneaux de signalisation.** Les routes du Petit Paris, du stade et route du Bois Rivaud sont routes prioritaires à droite. Un panneau "céder le passage" sera placé sur ces voies, à leur intersection.

Des panneaux de lieu-dit seront placés à Prun Chez Joint, Prun la bergerie, Prun Chapitre, l'Ageboutaud, La Gassotière, la Bouige et quelques panneaux Stop seront remplacés.

Des devis ont été demandé à :

- Nadia signalisation (TTC).....
- Signature (Chauvigny)

Le conseil accepte le devis de Signature.

- **Suivi des engagements précédents**

- **Le chauffage du restaurant "la Paillotte"** est maintenant en service

- **Communaux de chez Ranger** : La commande des plants et accessoires de plantation a été passée à Agriflor selon le devis précédemment accepté. (montant : 4 020,92 € TTC)

- **Le rétroprojecteur et sa table et le radiocassette** demandés par le directeur de l'école au précédent conseil ont été acquis pour 687,27 €.

- **Les travaux de menuiserie** ont été réalisés pas Didier Gransagne :
 - Volets du presbytère
 - abri-bus
 - Bancs place de l'église

5. Questions diverses

- **Abonnement France Telecom**

Le système actuel de facturation oblige à trois factures mensuelles pour un montant mensuel de l'ordre de 200 €. La proposition "optimal pro" de France Telecom permet une facturation unique de 123 €/mois pour les services suivants :

- business live box avec fax
- illimité sur ADSL et fixe
- 1 h vers mobile
- entretien standard inclus

Le conseil accepte cette proposition.

- Monsieur le maire propose d'accorder à Nadège Lasselle l'**indemnité d'administration et de technicité** à laquelle elle peut prétendre compte tenu de sa polyvalence. À ce propos, Annie Souchaud propose que soit confié à Nadège des mises à jour du site internet communal.
- Le SIGEP alerte les municipalités d'une baisse sensible des niveaux d'eau sur une période de 5 ans.
- Problème du liseron sur la station d'épuration : Bernard Rotureau préconise l'implantation de raygras sur les roseaux qui pourrait étouffer le liseron. Cette possibilité sera soumise au Sigep et au constructeur.
- Soregies : une augmentation des tarifs est à venir, pour conformité à la réglementation européenne. D'autre part, les quelques lampes à mercure devront être changées avant 2014.
- Repas-bio à la cantine : la première commande au CIVAM a été effectuée. Quelques difficultés ont été relevées. Les prochains repas bio seront servis le 21/10 et le 10/12.
- Le repas offert par le CCAS aux personnes de 65 ans et plus est fixé au 27 novembre.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée après que soit fixée la date du prochain conseil au jeudi 18 novembre à 20h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 1er septembre 2010

Président : Philippe Rose

Absente, excusée : Anne-Marie Riffaud.

Secrétaires : Yasmine Boisseau et Laurence Giraud

Ordre du Jour

2. **Jean Charry, horticulteur à "Chez Paulet"** a présenté au conseil son principe d'exploitation en bio et son mode de distribution par l'intermédiaire d'une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). S'il n'exclut pas à moyen terme de travailler avec la cantine, il ne le souhaite pas dans l'immédiat, le lancement de son activité est trop récent.

3. Jacky Souchaud soumet au conseil un **ensemble de devis sur la voirie** :

- Chez Nadeau 8
573 € HT
- Route de la
Brelière 1 323 €
- La Ferrière
(jusqu'à la route de Bussière)..... 17 385 €
- Route de la
Géraud 6 448 €
- Route de
l'Anatolie 19 556 €
- Prun (jusqu'aux
limites de la commune) 1 880 €
- Prun Chapitre 3
498 €

Tous les devis ont été retenus à l'exception de celui de la Ferrière, dont les travaux sont reportés à 2011.

4. Point sur l'école

L'effectif de rentrée est stable. La nouvelle équipe se compose de : Gérald Hébras, directeur, Delphine Russel et Estelle Mesmin, enseignantes.

- Les travaux d'isolation par pose de menuiserie par Michel Malpeyre son terminés. (devis de 30 321,02 €)
 - Les peintures du bureau sont effectuées (1 782,63 €)
 - Estelle Mesmin demande l'acquisition de 5 tables et chaises à la CAMIF (1 392,14 €)
 - Le directeur demande l'acquisition
 - d'un rétroprojecteur et d'une table pour montant de 411,42 €
 - d'un poste CD pour un montant de 202 €
- Le conseil donne accord au directeur.
- La mise en place de conteneurs bio-déchets à la cantine est accueillie favorablement.

5. LGV POITIERS-LIMOGES

Le comité des financeurs a arrêté le tracé qui, en longeant la N 147, ne passe pas sur la commune.

Il est souligné que le Limousin est plus demandeur que la Région Poitou-Charentes ou le Conseil

Général de la Vienne qui, pour ces derniers, ne sont pas favorables au financement;

6. Bilan du plan d'eau

Le plan d'eau a connu une bonne fréquentation, certainement due en partie par les qualités de surveillant de baignade. (602 baigneurs en juillet pour 477 en août).

Le coût global s'élève à 3 824 € se composant ainsi :

| | |
|---|------------|
| pharmacie | 11,00 € |
| bouteille d'oxygène | 156,00 € |
| prélèvements pour analyse tous les 15 jours | 302,00 € |
| Salaire et charges du surveillant de baignade | 3 355,00 € |

7. Renouvellement des délégués du SIMER

Yasmine Boisseau et Christophe Souchaud sont respectivement confirmés au poste de délégué titulaire et délégué suppléant.

8. Questions diverses

- **projet éolien** : Par suite d'une erreur administrative, le projet risque d'être retardé par la nécessité de l'ouverture d'une nouvelle enquête d'utilité publique. Chaque administré sera informé de la suite donnée.
- **La Poste** : le départ du courrier se fera à compter du 1er septembre à 14 h15.
- Demande de **subvention de la MJC Montmorillon**, qui souhaite créer un poste de journaliste pour Radio Agora (106.2) et demande donc une participation de 1 € par habitant. L'ensemble du conseil rejette cette demande.
- Association des maires de la Vienne demande un **réfèrent pour la passage à la T.N.T.**

Thierry Belin accepte.

- Demande de **reprise de concession de cimetière** pour relever 10 tombes. Un appel d'offres est demandé.
- **Bilan d'activité 2009 de la Communauté de communes du Montmorillonnais**

Après le compte-rendu de Monsieur le Maire, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

- **Visite de la SVO** Le Vigeant prévue le mercredi 8 septembre à 14 h.
- **Subventions accordées par le Conseil Général** pour les travaux d'enfouissement rue principale :
 - au titre de l'intégration du réseau télécom 1 658 €
 - au titre de l'éclairage public 4 414 €.
- **Taxes foncières 2010** : Monsieur le maire met à disposition un tableau des exonérations de certaines catégories applicables sur la commune, fourni par le service des impôts.
- **Nouveau receveur** à l'Isle-Jourdain : Monsieur Rateau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après que soit arrêtée au mercredi 13 octobre à 20h30. a date du prochain conseil.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 7 juillet 2010

Président : Philippe Rose

Présence de l'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Roger Durand, excusé.

Secrétaires : Thierry Rolle-Milaguet et Jacques Dazas

Ordre du Jour

9. Jean Charry, horticulteur à "Chez Paulet"

Lors du prochain conseil, soit le 1er septembre 2010, Jean Charry viendra présenter au conseil son principe de fonctionnement en AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) et étudier les offres possibles sur le territoire.

10. Colombarium

Monsieur le maire informe que seules 2 cases restent disponibles. Un devis a été proposé par la société Sansone Municipalités pour un agrandissement de la structure existante pour 6 cases complémentaires. Son montant de 2324 € HT est accepté. Le prix de concession devra être révisé en conséquence.

11. Point des travaux

Jacques Dazas présente le compte-rendu suivant :

- Sur le programme 2009 : les peintures de la mairie sont effectuées et celle de la salle polyvalente sont en cours.
- Les travaux réalisés sur le programme 2010 sont :
 - Pose des nouvelles huisseries à l'école par Michel Malpeyre à partir du 5 juillet.
 - Pose des portails sur logements locatifs par Didier Gransagne
- La rénovation de l'abri-bus reste à faire.
- L'éclairage du plan d'eau est différé du fait des travaux importants entrepris à la Paillotte.
- Les tilleuls de la place de la mairie ont été élagués par la société Elag Ouest.

Anne-Marie Riffaud rappelle que des travaux de peinture s'imposent au presbytère, sans lesquels les huisseries risquent de se dégrader. Elle propose que la communauté locale assure les travaux de peinture des volets tandis que la mairie fournisse les matériaux et la réfection des mastics des fenêtres. Le conseil accepte.

12. Indemnité de trésorerie

Monsieur le maire fait part de la demande de Madame Maillochaud Talucier, trésorière principale au trésor public de l'Isle-Jourdain d'une indemnité sur la base d'un pourcentage appliqué sur un forfait de 102 €. Compte tenu de sa présence de 90 jours seulement du fait de son départ, le conseil retient le pourcentage de 0% et donc rejette cette demande.

13. Questions diverses

- Monsieur le maire transmet la demande de l'Association des maires de France pour venir en **aide aux communes du Var** sinistrées par les inondations du 15 juin 2010. Le conseil accorde une aide de 150 €.
- Monsieur le maire indique que le SIGEP, en charge de la **station d'épuration**, recommande le changement d'une des deux pompes de la station. Le SIGEP soumet un devis de 3674,11 €

TTC, le montage restant à charge du SIGEP. Cette dépense est à prendre sur le budget investissement de l'assainissement.

Thierry Rolle Milaguet souligne qu'il serait intéressant de faire rebobiner la pompe défectueuse pour une utilisation ultérieure. Le conseil retient cette proposition.

- **Travaux de chauffage à la Paillote.**
 - La SPIE a fourni un devis de travaux de 5956,08 TTC tandis que celui de la société Beauchesne est de 4571,66 TTC.
 - La différence de prix peut s'expliquer par des prestations différentes, principalement :
 - La société Beauchesne n'assure pas le repérage des cordons chauffants, indispensables à la réparation efficace du chauffage.
 - La SPIE fournit des vannes automatiques tandis que la sté Beauchesne propose des vannes manuelles.
 - Le conseil marque sa préférence pour les prestations proposées par la SPIE. Anne-Marie Riffaud insiste pour qu'une négociation soit entamée avec la SPIE pour tenter de réduire l'écart.
 - Monsieur le maire s'engage à demander un effort à la SPIE.
- La société d'élagage "ELAG'OUEST" a été sollicitée pour l'abattage de plusieurs arbres : 1 chêne sur le site d'Adial et 2 chênes sur le lotissement. Le devis de 1 052,48 € TTC est accepté à l'unanimité.
- Le devis demandé aux établissements MAGNON pour la **réfection du chemin de Prun** s'élève à 2 655,12 €. (300 mètres avec arrachage de souches). Compte tenu du précédent que ces travaux créeraient et des limites du budget communal, le devis est rejeté. Par contre il sera proposé au demandeur la possibilité de prendre des cailloux à la carrière au frais de la commune.
- Maintenance des **chaudières de la salle polyvalente et de la Paillote** (restaurant et appartement).
 - La société SAVELYS assure actuellement la maintenance avec un contrat d'un an reconduit le 1er juin 2010 pour un coût de 556,57 € TTC.
 - La société BEAUCHESNE sollicitée pour la même prestation fait une offre à 653,45 € TTC.
 - Une offre sera demandée à la société SPIE, intervenant déjà sur les lieux.
- **Éclairage de La Bouige** : La SOREGIES propose un devis de 1976,83 € pour l'installation de 2 points lumineux. Le devis est accepté à l'unanimité.
- **Exposition itinérante "Au fil du Pays Montmorillonnais"** : Le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais propose une mise à disposition gratuite de 14 panneaux présentant la richesse du pays. Les frais de transport reste à la charge de la commune. Le principe est retenu mais la date non arrêtée.
- **Exposition "du télégraphe au téléphone"** sera présentée du 9 au 26 août 2010 à la Maisonnée.
- Pour information, Le Gaec Damien Berthomier a reçu une **aide régionale** de 4 481 € TTC pour son installation, en complément des aides Jeunes Agriculteurs.
- **Location d'une pompe pour le 14 juillet** : Thierry Rolle Milaguet se propose de récupérer la pompe de location auprès de ABC (montant de la location : 38,27 € TTC).
- **Animations Ecomusée** :
 - Exposition "Le jardin entre tradition et modernité" sera ouverte le mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 juillet après-midi.
 - Rendez-vous pour la "Ballade contée" le 25 juillet à 9h 30
 - L'écomusée assure une intervention à l'école sur le thème : "le milieu aquatique"
- Le conseil se félicite de l'arrivée de **Gérald Hébras, en qualité de directeur de l'école**, avec l'équipe suivante :
 - Cycle 1 avec Delphine Russel : 25 élèves.

- Cycle 2 avec Estelle Mesmin: CP = 5 ; CE1 = 7 ; CE2 = 9
- Cycle 3 avec Gérald Hébras : CM1 = 10 ; CM2 = 9
- Le 14 juillet à 11h30 sera remis un diplôme d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale à Monsieur Eschapaspe, Henri Hébras, André Rideau, Jacqueline Riffaud, Marcel Roly.
- Yasmine Boisseau, déléguée à **Vienne-Services**, donne le compte rendu l'Assemblée Générale tenue en présence de Gérard Larcher qui a tenté de rassurer les élus sur la réforme des collectivités.
- Annie Souchaud, déléguée aux **Abattoirs de Montmorillon** donne le compte rendu de l'assemblée générale. Si le résultat 2009 est encourageant (+ 27 000 contre – 95 000 en 2008) avec une augmentation du volume bovin au détriment de celui ovin, la situation reste préoccupante car les contrats des trois abatteurs parmi les principaux arrivent à échéance et que d'autre part, l'obligation de passer en catégorie 2 entraîne des travaux très importants.
- Depuis le 28 juin, l'ADSL, fibres optiques, assure un débit de 8Mgo.
- La baignade sur le plan d'eau est réputée conforme à la santé publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, après avoir arrêté la date du prochain conseil au mercredi 1er septembre 2010 à 20h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 9 juin 2010

Président : Philippe Rose

Présence de l'ensemble des conseillers municipaux.

Secrétaires : Séverine Pailloux, Yasmine Boisseau

Ordre du Jour

14. Baignade plan d'au saison 2010

Monsieur le maire confirme l'embauche de Damien Duboc en qualité de surveillant de baignade par contrat d'un mois renouvelable pour 30 heures par semaine, à compter du 6 juillet selon les horaires suivants :

de 14 h 30 à 19 h 30 du mardi au dimanche.

Il est rappelé, suite à l'interrogation de Thierry Belin, qu'en dehors de ces créneaux horaires, la baignade est interdite comme en informe l'affichage sur le plan d'eau.

Pour préparer le site, il est nécessaire d'arracher l'herbe sur les abords de la plage. Toute personne volontaire est cordialement invitée à une opération "ramassage" le samedi 26 juin à 10 h.

15. Informations CCM – SMPM

Monsieur le maire informe que les comptes-rendus des réunions sont disponibles en mairie.

En ce qui concerne la CCM, Communauté de Communes du Montmorillonnais, Monsieur le maire précise, entre autre, qu'il a été voté, sous la pression de la compagnie aérienne Ryanair, une subvention pour l'**aéroport de Biard** de 0,30 € par habitant soit 8400 € sans laquelle l'aéroport risquait de fermer.

En ce qui concerne le SMPM, Syndicat Mixte du pays Montmorillonnais, Monsieur le maire informe, entre autre, du projet de **centrale photovoltaïque au sol** sur une surface de 2,16 hectares à proximité de la SODEM, conjointement au projet développé par la CCM sur une surface de 16,50 hectares. D'autre part, Monsieur le maire rappelle que la SMPM, propriétaire du **circuit du Val de Vienne**, voit venir à terme le contrat de gérance confié à la SAS du Vigeant à fin 2011. Les repreneurs doivent se faire connaître d'ici la fin de l'année 2010.

16. Communaux de Chez Ranger

Roger Durand fait le point du chantier : Le nivelage du site a été réalisé la semaine précédente, les tracés des chemins d'accès ont été modifiés, une jachère fleurie est à semer. Les plantations sont prévues pour début novembre.

Le dossier pour obtention de subvention à la Région est en cours de constitution.

Monsieur le maire transmet une demande de l'école qui souhaiterait bénéficier d'un transport au commun pour que les plus petits puissent se rendre sur le site. Le CPIE, la MJC et les Taxis d'Adriers vont être sollicités.

La LPO, Ligue Protectrice des oiseaux, souhaite s'associer avec la MJC pour proposer un "chantier jeunes" sur le site.

17. Questions diverses

- **Restaurant "la Paillote"**

La SPIE a proposé un devis de révision du chauffage pour 5 956,08 € TTC.

Le devis demandé à la Société BEAUCHENE est en cours d'établissement.

Les rideaux sont maintenant posés.

- **Projet Mini-village**

Thierry Belin fait au conseil un compte-rendu d'une visite réalisée dans une maison "Ages et Vie", solution proposée aux personnes âgées en Franche-comté. Le principe est celui d'une maison co-louée par 6 personnes âgées vivant en rez-de-chaussée, disposant chacune d'un studio privé composé d'une chambre/séjour avec sa salle de bain et partageant une grande pièce cuisine/séjour/salle à manger, une buanderie/cellier et un jardin. Les locataires co-emploient les salariés qui assurent l'aide à domicile 12 heures par jour et une présence 24 h sur 24 h, 365 jours par an. Les salariés au nombre de 3 vivent à l'étage avec leur famille.

Cette petite structure semble une solution possible pour notre territoire. Elle offre une alternative à la maison de retraite ou au foyer logement en permettant aux personnes âgées de disposer d'un logement adapté et d'une assistance à la vie quotidienne.

Compte tenu de la demande de l'ESAT, (environ pour 10 personnes) et de l'ouverture à des personnes extérieures, on pourrait envisager la création de 3 unités successives.

Davantage d'informations sont sur le site <http://www.Agesetvie.com>

- **Visite SVO et Centre ECO POLE de Sillars**

Des conseillers municipaux ont pu visiter le centre d'enfouissement de la SVO, Société de Valorisation Organique, située à La Reissière du Vigeant. Le responsable du site, Bruno Courtais, a permis, grâce à une visite approfondie, de faire découvrir la complexité du métier qui inclus :

- le stockage des déchets ménagers dans des alvéoles,
- la production de biogaz transformée en énergie électrique,
- le traitement des lixiviats, jus issus de la fermentation des déchets,
- la création d'un centre de tests de panneaux photovoltaïques en lien avec un organisme de formation
- l'expérimentation sur la méthanisation à partir de la culture d'algues, la chlorelle.

L'ensemble des conseillers a été particulièrement intéressé par cette visite.

Le centre est ouvert au public sur rendez-vous. Une visite gratuite sera proposée courant septembre à laquelle chaque administré oit se sentir invité. Il sera demandé à toute personne intéressée de se faire connaître en mairie.

Après la visite de la SVO, des conseillers municipaux ont pu découvrir le travail effectué par le SIMER à l'ECO POLE en accompagnant les élèves de l'école sur le site. Là aussi, la visite a été très instructive tant pour les enfants que pour les adultes. Elle s'est déroulée en trois temps :

- projection d'une vidéo sur le traitement d'une bouteille de plastique,
- présentation de la chaîne de tri
- visite de la plateforme de compostage.

- **Nouvelles règles de collecte des déchets**

Yasmine Boisseau informe des décisions prises par le SIMER applicables à partir du 1er janvier 2011 relatives au ramassage des déchets : des plates-formes de regroupement vont être installées en bord de route des hameaux.

- **Tri de bio-déchets à la cantine.**

Annie Souchaud relance la proposition de tri de bio-déchets à la cantine. Il est décidé d'effectuer ce tri dès la rentrée de septembre 2010. Annie Souchaud se propose de présenter le projet à la cantinière.

- **Invitation Canoë-kayak**, samedi 12 juin 2010 à Moussac
Jacques Dazas et Anne-Marie Riffaud se proposent d'y aller.

- **Activité "Line-Dancing" bientôt à Adriers**

À partir de septembre 2010, le comité de loisirs propose un cours de danse en ligne (Madison, Country...) le jeudi soir à la salle polyvalente, de 19h à 21h.

Responsable de l'activité : Sylvie Gauthier - Inscription à la mairie ou dans les commerces.

- **Travaux divers :**

- L'escalier extérieur de la maisonnée doit être nettoyé.
- Les bornes en fonte devant l'église sont à repeindre
- Le presbytère nécessite des travaux, notamment sur les huisseries : les mastiques s'effritent ce qui nuit à l'étanchéité et à la sécurité.

- **Les animations de l'écomusée**

Jacques Dazas rappelle des engagements de l'écomusée à raison d'une animation par an dans chaque commune. La prochaine animation sur Adriers sera une balade contée, le 25 juillet. Rendez-vous à 9h30 devant l'église pour une découverte des chemins et des contes poitevins. Une autre animation est prévue courant février 2011.

- **Commission information**

La prochaine réunion est fixée au mercredi 16 juin à 20h30 pour préparer le "4 pages"

- **Pour information**

Anne-Marie Riffaud informe du départ imminent du Père Joseph Cran dont le remplacement est prévu dans le courant de l'été par un prêtre originaire du Bénin. Pendant les travaux devenus nécessaires au presbytère de l'Isle-Jourdain où il résidera à terme, le prêtre sera hébergé dans le presbytère d'Adriers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après avoir fixé le prochain conseil au mercredi 7 juillet à 20h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 5 mai 2010

Président : Philippe Rose

Présence de l'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Thierry Rolle Milaguet, excusé.

Secrétaires : Bernard Rotureau, Yasmine Boisseau

Ordre du Jour

1. Point sur la voirie

Jacky Souchaud a effectué un point sur les ouvrages d'art dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire), avec Monsieur Lauvige.

- Le pont de la Combe est en mauvais état et des travaux sont nécessaires pour étancher le tablier. Un devis est demandé.
- Le pont de chez Nadeau : le parapet serait à remplacer par un rail. Un devis est demandé.
- Le mur de soutènement de la place de l'église est à reprendre. Un devis sera demandé à Michael Boisseau.
- La place de l'église est dégradée. Elle pourrait être restaurée avec du P.A.T.A. et Monsieur Lauvige de l'ATESAT préconise l'interdiction des camions sur cette place. Un devis est demandé.
- La route de l'Anatolie est très endommagée et mériterait d'être traitée en priorité. Un devis est demandé.
- Le chemin communal de la Gassotière est mal sain. Olivier Godard demande qu'un fossé soit réalisé sur 300 mètres, le reste de l'aménagement étant à sa charge. Un devis est demandé.

2. Compte-rendu des travaux au restaurant La Paillette.

Monsieur le maire informe que des travaux ont dû être entrepris dans l'urgence, pour une valeur de 11 899,56 € TTC :

- Des travaux électriques d'une valeur de 4 669,15 € ont été nécessaires pour contrôle de conformité électrique, pose de blocs de secours, alarmes incendie, révision des éclairages, et radiateurs.
- L'entreprise SAMSIC a été sollicité pour des travaux de nettoyage de la cuisine d'une valeur de 1 375 € TTC.
- SPIE est intervenue sur le petite chambre froide : 1 295,70 € TTC. À noter que la réparation de la grande chambre froide estimée à 2 869,20 € TTC est mise en attente.
- Ouestotel a fourni du matériel d'hôtellerie pour 1 504,50 € TTC.
- L'entreprise MORLAT est intervenu pour le nettoyage des égouts : 243,66 €.
- L'entreprise MCP de Saulgé a posé de nouveaux rideaux : 1 644,50 TTC. Un devis de cloison mobile entre le bar et le restaurant est proposé pour une valeur de 2 978, 04 € TTC. Une étude complémentaire est demandée pour baisser ce coût.
- Un achat de peinture auprès de Bricomarché a été effectué pour 374,24 € TTC, les travaux étant effectués par le locataire.
- L'entreprise MARCHANDISE est intervenue pour la réparation du lave vaisselle, du lave

verre et du four. Montant : 802,51 € TTC

Des dépenses complémentaires sont attendues ou à l'étude :

- une facture d' Eric Nadeau pour travaux de plomberie
- un devis de l'entreprise Marchandise pour changement du variateur de la hotte et du thermostat de la friteuse. Montant 431,20 € TTC.
- Réparation de la grande chambre froide (indiquée précédemment) : 2 869,20 € TTC.
- Réparation du chauffage après désembouage. Un devis est demandé à SPIE et à SVELIS.

Le problème majeur reste celui du chauffage qui ne fonctionne pas actuellement, malgré des températures très basses pour la saison. Pour y remédier provisoirement, il sera proposé d'installer des radiateurs électriques.

3. Numérotation et dénomination des rues dans les villages.

Monsieur le maire sollicite le conseil sur cette éventualité. Il est envisagée de créer une commission. La décision sera prise lors du prochain conseil.

4. Questions diverses

- Projet Mini-village.

Thierry Belin désire visiter quelques sites intéressants dans le Doubs qui ont la particularité de proposer de petites structures pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes vivant en rez de chaussée, les auxiliaires de vie occupants l'étage.

La signature chez le notaire pour l'achat du terrain devrait intervenir rapidement.

- Signalement des points d'eau pour le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

La mairie a l'obligation de signaler les points d'eau.

- Syndicat de Gestion du Collège : compte-rendu

Jacques Dazas précise que cette structure, unique dans la Vienne, permet de participer au financement de sorties et de spectacles pour les collégiens. Adriers a versé en 2009 la somme de 1 310 €, l'ensemble des versements des communes du canton de l'Isle-Jourdain et d'Availles se montant à 14 140 €.

- Communal de Chez Ranger : avancement du projet

Roger Durand rend compte aux élus du projet confié à Jean-Pascal Caillaud du CPIE de Lathus Lors des rencontres avec les associations ainsi qu'à l'école, J.P Caillaud a constaté un vif intérêt et une volonté réelle d'investissement pour ce projet. L'entreprise MAGNON doit effectuer un dé-souchage et un nivellement. Le SMPM doit reprendre les travaux sur la mare, non satisfaisants, et effectuera les trous de plantation le moment venu. Le CPIE présentera le projet aux élus et aux associations le 17 mai à 17 h sur le terrain. S'en suivra alors le dépôt du dossier à la Région et autres organismes pour l'obtention de subventions.

- CCM-commission accessibilité

La CCM demande la désignation d'un référent qui devra également prendre part au délibération au fonds de concours. Monsieur le maire propose de demander à Joël Jolly. En cas de refus, Thierry Belin accepterait.

- CCM-Convention de refacturation des prestations de conseil en orientation énergétique. La prestation diagnostic des bâtiments communaux régie par la CCM fera l'objet d'une refacturation.

- Pyro-Concept : agrément pour feu d'artifice. Une demande d'agrément

nominative auprès de la Préfecture pour tirer un feu d'artifice est rendu obligatoire . Les artificiers proposés sont Jacky Souchaud, Thierry Rolle-Milaguet et Christophe Souchaud.

- Contrat d'abonnement Sauvegarde en ligne : Vienne-Services qui assurait cette prestation de sauvegarde en ligne transfère ce contrat à OSIRIS aux mêmes conditions (contrat d'un an au prix de 29 € par mois)

- SIMER – information sur la réorganisation du service de gestion des déchets ménagers.

Monsieur le maire présente cette réorganisation dont les objectifs sont de limiter la hausse des redevances à 1% par an en moyenne jusqu'en 2015 tout en modernisant et adaptant le service apporté aux usagers. L'audit menée par le bureau d'études OPTAE a permis d'envisager 6 mesures d'optimisation du service, mesures approuvées par les délégués du SIMER /

- ✓ Mise en place de conteneurs de regroupement en zone rurale et dans les lotissements à compter du 1er janvier 2011.

- ✓ Réduction des fréquences de collectes dans les zones pavillonnaires des chefs lieux de canton. Dans la commune : maintien d'une collecte par semaine.

- ✓ Fermeture de 8 déchèteries mobiles en septembre 2010 ou maintien des sites sous réserve de mise à disposition de personnel communal pour assurer le gardiennage et l'entretien des sites.

- ✓ Mécanisation du centre du tri avec l'installation d'un séparateur de flux qui entraîne pour l'utilisateur une simplification des consignes de tri : les déchets d'emballages et de papier seront collectés dans le même sac.

- ✓ Création d'une station de transfert "Sud-Ouest" à compter du 1er trimestre 2011 avec utilisation de semi-remorques du syndicat vers les centres de traitement (Eco-Pôle et centre d'enfouissement)

- ✓ Renforcement des services Communication et Collecte par recrutement de 2 ambassadeurs du tri et d'un technicien.

- Demande de participation financière du Festival ALPA Luchapt du 23 juillet au 1er août 2010. Le conseil n'a pas donné suite à la demande.

- Invitation au vernissage de l'exposition du Club- photos de Saulgé le 14 mai 2010

- Voirie départementale – ouvrage d'art : Monsieur le maire informe qu'une somme de 480 000 € est inscrite au budget du Conseil Général pour la restauration de 2 ponts dont celui de Messignac.

- Concours Villes et Villages Fleuris : Le conseil ne donne pas suite

- Travaux de renouvellement du réseau A.E.P. Rue de la Font Norée et rue du Champ de foire à compter du 15 mai 2010. Roger Durand informe que la mise au norme du réseau par déplacement, augmentation des canalisations et pose de bouche d'incendie va entraîner une production importante de gravats qu'il conviendra de stocker. Des dispositions seront prises en ce sens. Roger Durand indique également que la réfection du château d'eau de Prun est en cours.

- Surveillance du plan d'eau en période estivale. La recherche d'un maître nageur devrait aboutir rapidement.

- Projet éolien : Jacques Dzas informe que la commission des sites a émis un avis favorable sur le projet d'Adriers. La décision finale est dans les mains du préfet.

- Restauration du vitrail de l'église : La restauration du vitrail a nécessité le montage-démontage d'un échafaudage pour sa dépose et pose dans le mois qui a suivi, mis à disposition par Bernard Texier. Jacques Dzas tient à souligner le travail important accompli par Bernard Texier. L'ensemble du conseil l'en remercie vivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après avoir fixé le prochain conseil au mercredi 9 juin 2010 à 20h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 31 mars 2010

Président : Philippe Rose

Présence de l'ensemble des conseillers municipaux

Secrétaires : Séverine Pailloux, Roger Durand

Ordre du Jour

1. Vote des 3 taxes locales

Monsieur le maire propose une augmentation des taxes locales de 1%.

Sans tenir compte de l'évolution des bases, cette augmentation permettrait une recette budgétaire complémentaire de 2117 €.

Monsieur le maire justifie cette demande d'augmentation du fait :

- des incertitudes de financement des collectivités territoriales,
- des données fournies par le ministère du budget pour la fixation de ces taxes (tableau ci-dessous), qui renseignent que la commune d'Adriers est en dessous de la moyenne départementale pour la taxe d'habitation et la taxe foncière du bâti et inférieur au niveau national pour la taxe foncière non bâti.

| | National | Départemental |
|-------------------|----------|---------------|
| Taxe d'habitation | 14.97 | 17.80 |
| TF bâti | 19.32 | 21.07 |
| TF non bâti | 45.50 | 38.71 |

- de l'intérêt d'une augmentation régulière des taux plutôt que des hausses irrégulières plus fortes.

Anne-Marie Riffaud souligne qu'une augmentation annuelle permanente des taux ne lui semble pas souhaitable alors que la fiscalité d'Adriers apparaît comme déjà forte selon les données disponibles sur le site <http://www.impots.gouv.fr>.

Jacques Dazas propose de voter cette augmentation de 1%, car il considère que le budget est "serré". Le dépouillement fait apparaître une majorité favorable (11 voix pour, 4 voix contre).

Les taxes locales sont donc établies ainsi :

| Taxes | 2009 | 2010 |
|---------------------|-------|-------|
| Habitation | 15,92 | 16,08 |
| Foncière (bâti) | 18,02 | 18,20 |
| Foncière (non bâti) | 44,30 | 44,75 |

2. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2009

■ Commune

Monsieur le maire présente le compte administratif selon les éléments ci-dessous, le détail des postes ayant été communiqués précédemment à chacun des élus.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion.

| COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2009 | Section de Fonctionnement | | Section D'investissement | | Budget Général | |
|--|------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Depenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Réalisations de l'année | 480 954 € | 591 510 € | 163 314 € | 210 785 € | 644 268 € | 802 295 € |
| Reports de l'année 2008 | | 184 433 € | 179 520 € | | 179 520 € | 184 433 € |
| Reste à réaliser en 2010 | | | 77 692 € | | 77 692 € | 0 € |
| Totaux | 480 954 € | 775 943 € | 420 526 € | 210 785 € | 901 480 € | 986 728 € |
| Résultats à affecter | 294 989 € | | | | | |
| Virement à la section Investissement | 209 741 € | | | 209 741 € | | |
| Recettes de fonctionnement reportées au budget 2010 | 85 248 € | | | | 85 248 € | |
| Totaux | 775 943 € | 775 943 € | 420 526 € | 420 526 € | 986 728 € | 986 728 € |

■ Assainissement

Monsieur le maire présente le compte administratif 2009 selon les éléments ci-dessous ainsi que le détails des comptes.

| COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - Assainissement | Section de Fonctionnement | | Section D'investissement | | Budget Général | |
|---|------------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes | Depenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Réalisations de l'année | 31 185 € | 37 218 € | 16 555 € | 14 548 € | 47 740 € | 51 766 € |
| Reports de l'année 2008 | | 2 631 € | | 16 910 € | 0 € | 19 541 € |
| Reste à réaliser en 2010 | | | 14 833 € | | 14 833 € | 0 € |
| Totaux | 31 185 € | 39 849 € | 31 388 € | 31 458 € | 62 573 € | 71 307 € |
| Résultats à affecter | 8 664 € | | 70 € | | 8 734 € | |
| Virement à la section Investissement | | | | | | |
| Affectation au budget 2010 | 8 664 € | | 70 € | | 8 734 € | |
| Totaux | 39 849 € | 39 849 € | 31 458 € | 31 458 € | 71 307 € | 71 307 € |

Le compte administratif et les comptes de gestion associés sont approuvés à l'unanimité.

■ Lotissement

Monsieur le maire précise que le compte administratif du lotissement ne présente en 2009 qu'une seule ligne : 515,75 € d'intérêts. Par commodité, Monsieur le maire demande l'accord du conseil pour que le compte du lotissement soit réintégré au budget communal. Accepté à l'unanimité, le compte lotissement sera transféré pour le budget 2011.

Le compte administratif 2009 du lotissement et les comptes de gestion associés sont approuvés à l'unanimité.

3. Vote des budgets primitifs 2010

Compte tenu des éléments communiqués ci-dessus, les budgets primitifs 2010 s'établissent ainsi et sont approuvés à l'unanimité.

■ Commune

| BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010 | | | |
|---|------------------|------------------------|------------------|
| Fonctionnement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| . Achats | 75 000 € | Produits des services | 18 000 € |
| . Services extérieurs | 71 037 € | Impôts et taxes | 277 888 € |
| . Autres services extérieurs | 19 300 € | Dotations, subventions | 247 967 € |
| . Taxes foncières | 3 700 € | Revenus des immeubles | 44 500 € |
| . Charges de personnel Et charges assimilées | 261 765 € | Autres | 1 512 € |
| . Autres charges De gestion courante | 80 402 € | | |
| . Charges financières | 11 000 € | Excédent 2009 reporté | 85 249 € |
| . Charges exceptionnelles | 300 € | | |
| . Dépenses imprévues | 22 612 € | | |
| . Virement à la la section D'investissement | 130 000 € | | |
| | 675 116 € | | 675 116 € |

| BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010 | | | |
|--------------------------------------|------------------|--|------------------|
| Investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Report 2009 | 132 050 € | Affectation du résultat 2009 | 209 742 € |
| Reste à réaliser Au 31/12/2009 | 77 692 € | FCTVA | 8 828 € |
| Emprunts capital | 48 080 € | Subventions | 28 099 € |
| Travaux de voirie | 35 000 € | | |
| Réserve foncière comX chez Ranger | 33 000 € | | |
| | 7 000 € | | |
| Disponible pour Investissement | 43 847 € | Virement de la Section de fonctionnement | 130 000 € |
| | 376 669 € | | 376 669 € |

■ Assainissement

| BUDGET PRIMITIF Assainissement 2010 | | | |
|---|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Fonctionnement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| . Achats | 1 200 € | Produits des Services | 18 560 € |
| . Services extérieurs | 12 125 € | | |
| . Autres services Extérieurs | 200 € | Virement du budget communal | 10 000 € |
| . Taxes | 1 450 € | | |
| . Autres charges De gestion courante | 200 € | | |
| . Charges financières | 7 200 € | Excédent 2009 Reporté | 8 663 € |
| . Charges Exceptionnelles | 300 € | | |
| dotations aux amort | 14 548 € | | |
| | 37 223 € | | 37 223 € |

| BUDGET PRIMITIF Assainissement 2010 | | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| Investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| | | Affectation du résultat 2009 | 14 904 € |
| Reste à réaliser Au 31/12/2009 | 14 833 € | | |
| Emprunts capital | 8 177 € | | |
| Travaux | 6 442 € | | |
| | | Recettes d'ordre | 14 548 € |
| | 29 452 € | | 29 452 € |

4. Demandes de Subventions

- Les départements de Charente-Maritime et de Vendée demandent une aide financière pour la Tempête Xynthia. Une aide de 75 euros à chacun des départements est accordée.
- La manifestation cycliste du 17 juillet 2010 sollicite une aide. Une subvention de 50 € est consentie.

5. Photocopieurs

Monsieur le maire informe que le contrat de maintenance du photocopieur placé à l'école se termine. Après étude, il est proposé de déplacer le photocopieur de l'école à la maisonnée et celui

de la mairie à l'école et de remplacer ce dernier par un photocopieur couleur avec scanner intégré. Le coût en est de 4066,40€ TTC. La maintenance est de 8 € les 1000 pages en noir et blanc et 70 € les 1000 pages en couleur. Le surcoût couleur pourrait être compensé par des économies sur le tirage du "quatre pages municipal"
Le conseil donne un avis favorable.

6. Restauration du Vitrail de l'église.

Monsieur le maire soumet au conseil un devis de réparation de "Au chant du Diamant" de 3949,60 € pour lequel les Mutuelles de Poitiers verserait une indemnité de 3137,80 €. Le conseil donne son accord.

7. Réfection du Bureau de l'école

Monsieur le maire présente le devis de peinture de la Sarl Deshoulières pour la peinture des plafond, murs, radiateurs et pose d'un sol en PVC pour un montant de 1 782,63 € TTC. Le conseil donne son accord.

8. Devis pour réfection de l'abri-bus face au restaurant

Monsieur le maire présente le devis du menuisier Didier Gransagne pour l'habillage en clin de l'abri-bus pour un montant de 1138,90 € TTC. Le conseil donne son accord.

9. Portails de la maison Roy

Monsieur le maire présente le devis de Didier Gransagne pour la fourniture et la pose d'un portail 2 vantaux + 2 petits portails, en PVC blanc pour un montant de 3 325,39 TTC. Le conseil donne son accord.

10. Remplacement des huisseries de l'école

Monsieur le maire présente le devis de Michel Malpeyre pour le remplacement de 29 portes et fenêtres pour un montant TTC de 31 321,02 €. Le conseil donne son accord.

11. Le restaurant "les 4 saisons"

La signature par Laetitia Ortuno et Antoine Guillard prévue initialement au 31 mars est reportée au jeudi 8 avril pour une arrivée dans les lieux le même jour et l'ouverture du nouveau restaurant "La paillote" au 1er mai. Deux baux non dissociables sont établis : un bail commercial et un bail de location pour la partie privée. Il est consenti une gratuité des 3 premiers mois du bail commercial. Les travaux d'aménagement prévus dans l'habitation sont abandonnés, seuls des travaux de peinture seront à réaliser, dont la fourniture sera à la charge de la mairie.

12. La voirie

Les comptes de la commune au Syndicat de voirie présentent, à la clôture 2009

| | |
|--|-------------|
| – un reliquat de fonctionnement de | 3 364,21 € |
| – un reliquat d'investissement de | 14 961,00 € |
| – FCTVA | 1 350,00 € |
| – Subvention du conseil Général | 4 870,00 € |

24 545,21 €

Auxquels il convient d'ajouter l'affectation

du budget communal de l'année 2010..... 35 000,00 €

Ce qui porte le montant disponible pour travaux à 59 545,21 €

Jacky Souchaud, responsable de la commission voirie, attend les études complémentaires demandées sur les devis déjà reçus.

13. Éclairage public à La Bouige

Monsieur le maire informe qu'un éclairage serait nécessaire à la Bouige et notamment aux abords de l'entreprise SMAP de Mikael Boisseau. Le coût serait de l'ordre de 2000 €. Une étude sera faite dans ce sens.

14. Recherche d'un surveillant de baignade

Le besoin est de 4 à 5 h par jour en juillet et août. Milène, qui ne pourra pas cette année assurée le service, se propose de diffuser la demande.

15. Demande d'aide pour travaux Soregies et Sigep

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil la demande de Damien Berthomier au titre de son installation agricole. Après un tour de table, compte tenu des réponses déjà faites sur ce genre de demande, le conseil donne son désaccord.

16. Tour cycliste du canton de l'Isle-Jourdain le 2 mai 2010

Monsieur le maire propose la responsabilité du tour sur Adriers à Christophe Souchaud, qui l'accepte.

17. Partenariat des cantons de l'Isle-Jourdain, Availles Limouzine et de Pleuville pour les sorties sportives et culturelles extra-scolaires.

Monsieur de maire propose une délibération pour convention. Le conseil donne son accord.

18. Gaec BOVEPIS : facture pour travaux de déneigement

Monsieur le maire présente au conseil, la facture d'un montant de 1 367,28 € TTC, qui l'accepte.

19. SIMER

Yasmine Boisseau, déléguée au SIMER, propose, en accord avec les enseignants, que 2 classes se rendent à l'écopôle de Sillars les 3 ou 4 juin pour une visite de 2 heures, pour sensibiliser les jeunes au tri et au traitement des déchets. Le conseil est sollicité pour le financement du transport (environ 150 €). La demande est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après avoir fixé le prochain conseil au mercredi 5 mai 2010.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 3 mars 2010

Président : Philippe Rose
Présence de l'ensemble des conseillers municipaux
Secrétaires : Yasmine Boisseau, Thierry Rolle Milaguet

Ordre du Jour

1. Présentation du CIVAM par Monsieur Godet

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Godet qui présente les CIVAM, centres d'initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, dont une antenne est ouverte à la Grange à Gaudon à Montmorillon. Leur objectif est d'appuyer, d'accompagner des initiatives locales et de dynamiser les activités agricoles dans leurs territoires ruraux. Ils proposent un travail autour du changement de système agricole et la promotion des circuits courts.

Le but de cette présentation est de faire entrer le bio dans les cantines scolaires, en un premier temps, une fois par mois, le vendredi. Le coût du repas est 2,20 euros. La commande doit être passée 15 jours à l'avance pour une livraison soit le jeudi soir, soit le vendredi avant 9 h. Le conseil intéressé par cette démarche se propose de sensibiliser le personnel directement concerné afin d'entrer dans cette expérimentation.

Monsieur Godet remet une invitation à une soirée cinéma, le jeudi 25 mars à 20h30 (salle des fêtes de l'Isle-Jourdain) sur le thème des "circuits courts alimentaires et cantines scolaires" qui se tiendra en deux temps : une soirée cinéma puis une discussion sur les circuits courts.

Monsieur Godet rappelle l'existence du groupement Marchééquitable qui propose tous les jeudis de 17h à 19 h des produits bio ou paysans à la Grange à Gaudon (Commande avant le lundi soir pour enlèvement le jeudi au 05 49 48 91 06 ou <http://www.march-equitable.com>)

2. Budget 2010 : section Investissement

Monsieur le maire interroge le conseil sur le programme d'investissement 2010.

- Il rappelle l'engagement d'achat de terrains pour réserve foncière de 33 000 €.
- Anne-Marie Riffaud propose que l'on fasse suite à l'étude énergétique sur les bâtiments communaux et notamment à l'école. Roger Durand rappelle les conseils donnés dans cette étude : isolation par enveloppe extérieure et huisseries avant changement de la chaudière. Il est décidé de demander des devis pour les huisseries.
- Jacques Dazas propose la réfection du bureau de l'école (peinture et revêtement)
- Philippe Rose annonce que des travaux sont nécessaires dans le restaurant les 4 saisons qui va changer de locataire. La signature d'un compromis avec la repreneuse, Lætitia Ortuno, doit intervenir jeudi 4 mars, pour signature du bail le 31 mars 2010. Le restaurant sera donc fermé en avril. Des travaux de peinture du bar et d'aménagement de la partie habitation sont demandées. Un devis sera demandé. Une étude sur le chauffage doit être menée pour tenter de différencier la grande salle du reste du bâtiment. Un état des lieux sera effectué. À noter que l'emprunt sur les 4 saisons se termine en 2010.
- Le changement des portails des maisons Gauthier, Audinet, Brantome est à prévoir.
- Monsieur le maire soumet au conseil un devis de réfection de la toiture de la Maison Roy de Michel Malpeyre de 13 441,76 € avec une plus value de 1 280 € pour tuile stop-chapeau. Le conseil donne son accord pour l'ensemble.
- Compte tenu des prévisions de travaux de voirie (qui devront être affinées) le recours à l'emprunt semble nécessaire pour équilibrer le budget.

Le programme d'investissement sera définitivement adopté lors du prochain conseil qui bouclera le budget 2010.

3. Conventions 2010

Monsieur le maire propose de renouvellement de :

- la convention de maintenance informatique pour les 5 stations de l'école avec Vienne Services, convention de 2 ans pour un coût annuel de 591,60 € ;
- la convention avec l'Agence Technique Départementation pour la station d'épuration : cotisation annuelle de 755,10 € hors coût d'analyses.

4. SOREGIES

La SOREGIES demande que le conseil officialise par une délibération du conseil municipal les modifications du temps de fonctionnement de l'éclairage public auprès des administrés. Après échanges, il est décidé de ne pas faire suite à cette demande, car une information a déjà été faite dans le bulletin municipal.

5. Subventions

Monsieur le maire informe de nouvelles demandes de subvention de la part d'organismes et associations diverses : paralysés de France, Maison des familles, MFR Charentes, hôpital pour un enfant. Il est rappelé que le budget prévoit déjà un certain nombre de versements et qu'il est difficile de satisfaire l'ensemble des demandes. Rejet des nouvelles demandes par le conseil.

6. SIGEP

Le SIGEP envisage de facturer un forfait annuel aux foyers uniquement alimentés par un puits mais raccordés au réseau collectif d'assainissement. Jacky Souchaud est opposé à ce projet. Après discussion, il est décidé de ne pas statuer aujourd'hui.

7. Replantation des massifs

Il est proposé de refaire les massifs de la place de la mairie et de planter près de l'église. Après accord du conseil, il est décidé de soumettre le projet à Agriflor pour devis.

8. Questions diverses

- Le SIGEP prévoit la réfection du château d'eau de Prun dans le courant du 1er semestre 2010 et le renouvellement du réseau, route de Plaisance, route de Bussière. Sera à notre charge une nouvelle borne incendie chez Martin (environ 200 €). Accord du conseil.
- Il est proposé une connexion Internet à la Maisonnée par courant porteur en ligne, via l'école pour un coût de 510 €. Accord du conseil. Cette même connexion pour la mairie n'a pas été jugée nécessaire, le Wi-Fi y étant opérationnel.
- Il est proposé d'acquérir 3 vélos pour la maternelle auprès de la Camif (coût approximatif 100 € l'un). Accord du conseil.
- La CCM propose, afin de satisfaire à l'obligation d'accessibilité des bâtiments ouverts au public, d'ici 2015, de signer une convention de groupement de commandes pour établir un diagnostic d'accessibilité. Accord du conseil.
- Habitat 86 propose le rachat par le locataire actuel du logement HLM rue de la fouinette et demande à la municipalité son accord de principe. Accord du conseil.
- Il est fait demande d'affichage sur la porte du cimetière pour entretien des tombes. Le conseil refuse que de la publicité soit faite sur ce lieu et propose un affichage en mairie.
- Monsieur le maire propose de soutenir le SE-UNSA dans son action pour l'école publique en adoptant une délibération de soutien selon ces termes :

"Nous refusons l'affaiblissement organisé par l'État, de notre service public et laïque d'éducation.

L'éducation n'est pas une marchandise. La liberté de conscience doit être respectée partout et pour toutes et tous. L'argent de tous doit cesser de financer les choix de quelques-uns.

Nous exigeons une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'école publique, laïque et gratuite.

Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une École de la République.

Nous demandons que l'effort de la Nation soit réservé au développement de l'école de la Nation."

Thierry Belin regrette qu'une demande si politique soit faite ici. Anne-Marie Riffaud souligne son attachement à la co-existence de l'école publique et de l'école privée et demande que le soutien ne soit pas collectif mais une démarche individuelle. Jacques Dazas propose de voter. Le soutien du conseil est voté à 12 voix pour, 2 abstentions, 1 contre.

- Entretien de la salle polyvalente : Pour simplifier les travaux d'entretien, Jacky Souchaud propose une vitrification du parquet ou l'achat d'une cireuse. À étudier.
- La DAEE a constaté que la limitation de vitesse dans le bourg est peu respectée.
 - Elle propose de refaire les ralentisseurs de la rue principale et d'enlever les îlots dont les effets attendus n'ont pas été constatés. Il est envisagé un parking au niveau du salon de coiffure et des passages piétons avec trottoirs "bateaux" pour l'accessibilité. À la charge de la commune : 30 m de bordures de parking et bordures "bateaux".
 - La DAEE propose, sur la RD10, à l'entrée du bourg en provenance de Bussière, d'avancer le panneau d'agglomération. À sa place, sera posé un panneau de limitation de vitesse à 70.
 - Il est envisagé de restaurer les priorités à droite. Débat contradictoire.
- Anne-Marie Riffaud transmet au conseil, une demande de ramassage scolaire. Philippe Rose n'est pas favorable à une mesure individuelle et précise que la commune ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour l'étendre à toute la commune. Il propose de transférer la demande aux services sociaux.
- Bernard Rotureau fait le point du stockage de déchets verts à la tuffière de Chez Gaillard.. Les dépôts sont conformes aux attentes. L'accès du stockage est cependant rendu difficile par excès d'eau. Il est envisagé de déplacer la station sur le champ qui surplombe la tuffière. Claire Grandin, du SIMER est intéressée par cette station de déchets verts et envisage un partenariat.
- Élections régionales : le bureau sera ainsi constitué :

| | Le 14 mars | Le 21 mars |
|-------------|---|--|
| .8 h – 12 h | Jacques Dazas, Yasmine Boisseau, Thierry Rolle-Milaguet | Anne-Marie Riffaud Roger Durand Thierry Belin |
| 12 h – 15 h | Bernard Rotureau Christophe Souchaud Séverine Pailloux | Annie Souchaud Laurence Giraud Jacky Souchaud |
| 15 h – 18 h | Philippe Rose Ginette Texier Liliane Querrioux | Philippe Rose Ginette Texier Liliane Querrioux |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après avoir fixé le prochain conseil au 31 mars.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 20 janvier 2010

Président : Philippe Rose
Présence de l'ensemble des conseillers municipaux
Secrétaires : Christophe Souchaud et Laurence Giraud

Ordre du Jour

1. Voirie : présentation du devis 2010

Monsieur le maire donne la parole à Jacky Souchaud, en charge de la commission voirie.
La commission, est réunie sur le terrain avec la DDE, a pu établir un certain nombre de chiffrages, portant sur des travaux :

a) d'investissement pour

- La place de l'église (195 m²):
 -devis pour béton désactivé 14349 €
 -devis pour enrobé couleur 9968 €
-Les virages de Chez Nadeau à Chaumeil (930m²) 11234 €

Compte-tenu du reste à réaliser sur le poste investissement voirie 2009, il est décidé de donner accord à la DDE pour ce dernier devis et celui de l'enrobé couleur de la place de l'église.

b) de fonctionnement pour :

- CR 10 Prun-chez M.Martin..... 2321 €
- CR La Géraud 1695 €
- CR Entrefins 2643 €
- VC Chez Nadeau 1573 €
- VC La Ferrière 24506 €
- VC Prun-vers route de Moulismes 24660 €
- CR Chaumeil 24849 €

Compte tenu du budget communal, il est décidé de passer en priorité les cinq premiers chemins et voies.

À la question de Jacques Dazas demandant si le conseil Général accorde toujours une aide à la voirie, Jacky Souchaud répond par l'affirmative, en précisant la limite annuelle qui est de 5400 €.

2. D.G.E. Dotation globale d'équipement

Les crédits de la DGE sont attribués par l'état via le Prefet pour une dépense d'investissement : équipement sportif, bâtiments communaux, voies rurales, travaux de sécurité. Cette dotation représente 23% de la dépense et est exclusive des autres aides notamment celles versées par le Conseil général. Le dossier reçu le 7 janvier doit être transmis accompagné des devis pour le 15

février.

Jacques Dazas souligne que le peu de temps laissé pour monter le dossier interdit de prétendre à cette ressource. Anne-Marie Riffaud souligne qu'il y a intérêt, à l'avenir, à anticiper sur les travaux d'investissement, étant donné que les dossiers DGE sont toujours à restituer en début d'année. D'autre part, Jacques Dazas propose de réviser, la qualification des chemins en voies pour bénéficier de cette DGE en cas de travaux d'investissement. Une délibération dans ce sens sera prochainement proposée.

3. Commission environnement : compte-rendu des chemins

Roger Durand en charge de la commission environnement à la CCM, informe que sur les 1177 km de sentiers, la CCM entretient actuellement à raison de deux fois par an les sentiers qu'elle a ouverts, les autres restant à la charge des communes. La nécessité de réduire le budget entretien oblige la CCM à confier aux communes une partie de cet entretien. À Adriers, sur les 52 km de sentiers, 28 ont été ouverts par la CCM. Une répartition de la charge d'entretien de ces 28 km entre la CCM et la commune devra donc être trouvée prochainement, la commune devant veiller à ce que les entretiens dont elle aurait la charge puissent se faire par des engins.

4. Contrat P.E.L. (Projet éducatif local)

Le projet éducatif local de l'année 2009 s'est construit sur 2 volets :

- d'une part, grâce à des actions menées par la Maison des jeunes et de la culture des cantons d'Availles Limouzine et l'Isle Jourdain :
 - Lieu d'accueil enfants-parents à la maisonnée, pour les enfants de moins de 3 ans. (coût brut : 2172 €)
 - Accueil de loisirs pour les 3/12 ans pendant les vacances et les mercredis. (coût brut : 1542,75 €)
 - animations et sorties pour les ados (coût brut : 207 €)
 - coordination jeunesse PEL (coût brut : 1156,85 €)
- et d'autre part, menée avec le concours de l'écomusée, une action "découverte des métiers du livre". (coût brut : 2411€).

L'ensemble de ce projet s'élève donc à 7 489,60 € sur lesquels la commune recevra une subvention "Contrat enfant jeunesse" de la "Jeunesse et des sports" via la CAF et la MSA à hauteur de 58 %.

Jacques Dazas souligne que l'activité "découverte des métiers du livre, ouverte les mercredis de 15h à 17h aux enfants de 6 à 12 ans mérite d'être encouragée. À noter qu'il est demandé une participation de 1€ par enfant et par séance pour le goûter.

Laurence Giraud souhaite que l'âge d'entrée soit abaissé à 4 ans.

Dès que le calendrier est arrêté, une information par le biais de l'école et du site Internet sera effectuée.

5) Diagnostic bâtiments communaux

Le diagnostic effectué dans le cadre d'une opération de la CCM, sur 5 sites a permis de constater que les bâtiments communaux étaient gros consommateurs d'énergie et que des travaux étaient à envisager.

- L'école :

| Constats | Préconisations | Coûts |
|--|--|----------------------|
| Pas d'isolation des murs | Isolation extérieure | 140 €/m ² |
| Déperdition par les huisseries | Remplacement des baies par du double vitrage | 750 €/m ² |
| Manque d'efficacité de l'isolant plafond salle de jeux | Déroutage de laine de verre | 40 €/m ² |
| Chaudière vétuste et non performante | Installation d'une nouvelle chaudière à condensation ou à bois.(1) | |
| Chaufferie hors normes | Installation d'une porte coupe feu d'une paroi coupe feu | |

| | | |
|--|---|--|
| | contrôle des extincteurs installation de bacs à sable' | |
|--|---|--|

- La mairie :

| Constats | Préconisations | Coûts |
|-------------------------------------|--|----------------------|
| Pas d'isolation des murs | Isolation extérieure | 140 €/m ² |
| Déperdition par les huisseries | Remplacement des baies par du double vitrage | 750 €/m ² |
| Défaut d'isolation du plancher haut | Soufflage de laine de verre | 40 €/m ² |

- La salle polyvalente :

| Constats | Préconisations | Coûts |
|--------------------------------|--|----------------------|
| Pas d'isolation des murs | Isolation extérieure | 140 €/m ² |
| Déperdition par les huisseries | Remplacement des baies par du double vitrage | 750 €/m ² |

- Restaurant "les 4 saisons" :

| Constats | Préconisations | Coûts |
|--|--|----------------------|
| Pas d'isolation des murs | Isolation extérieure | 140 €/m ² |
| Un seul circuit de chauffage ne répondant pas à l'utilisation des locaux | Création de 2 circuits de chauffage indépendants | |

- La maisonnée :

| Constats | Préconisations | Coûts |
|--------------------------------|--|----------------------|
| Déperdition par les huisseries | Remplacement des baies par du double vitrage | 750 €/m ² |

Ce sont les principaux points relevés dans l'étude énergétique.

Monsieur le maire souligne que c'est l'école qui a le plus mauvais rendement énergétique et c'est là que devront être portés nos efforts.

Jacques Dazas souligne que l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) peut être sollicitée pour l'étude du dossier chauffage et isolation, le coût étant pris en charge par l'État à hauteur de 70 % par le FREE (fonds régional d'excellence environnementale abondé par les fonds européens FEDER).

Il est décidé de recourir aux services de l'ADEME pour une étude plus approfondie de l'isolation et du chauffage.

6. Questions diverses

- Association Vienne-Haïti

Cette association, par l'intermédiaire de Bruno Belin , Vice-Président du Conseil général de la **Vienne** et Président de l'**association Vienne Haïti** , a sollicité la mairie pour venir en aide à Haïti, ravagée par le tremblement de terre. Une aide de 150 € est accordée à l'unanimité à cette association.

- La commission des bâtiments se réunira le mardi 9 février à 14 h à l'école.
- La commission des finances se réunira le mardi 16 février à 14 h à la mairie en présence de Mlle Josiane Martin, trésorière.
- Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).
Monsieur le maire rappelle le cadre de la convention : La loi du 11 décembre 2001 offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'État. Il s'agit d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Le coût annuel pour 2010 est de 240 euros est accepté par l'ensemble du conseil.
- Changement de la porte du vestiaire du stade.
Le devis de Didier Gransagne de 526,96 € pour une porte avec frein de porte est accepté par l'ensemble du conseil.
- Numérotation des villages.
Liliane Querrioux signale qu'il serait intéressant de procéder à la numérotation des villages pour faciliter notamment le travail des recensements futurs.
- Le poste d'entretien de la salle polyvalente tenu par Catherine Bonnet est libéré et est donc à pourvoir.
- Le site Internet de la commune
Anne-Marie Riffaud transmet au conseil les différentes demandes remontées depuis le lancement du site et ses réponses, après consultation de Vienne-services :
 - Demande de forum : en l'état actuel, le site ne permet pas la gestion d'un forum qui oblige, pour des questions de responsabilité du maire, à un filtrage des messages. Par contre, une gestion non automatisée et donc différée peut être envisagée.
 - Pourquoi une recherche dans un moteur de recherche sur le terme "adriers" n'aboutit-elle pas ? Le référencement est automatisé par le moteur de recherche et demande un certain temps, pouvant aller de 3 à 6 semaines. Aucune intervention n'est possible pour accélérer cette procédure.
 - Pourquoi la page n'occupe-t-elle pas tout l'écran ? Pourquoi les liens en bas de page sont-ils mal présentés ? Ce sont ici les limites du logiciel fourni par Vienne-services qui travaille actuellement sur un nouveau produit dont la mise à disposition est prévue pour le courant du premier semestre 2010 et vers lequel la migration sera automatisée.
 - Demande de news-letter : également à l'étude chez Vienne-services.

Jacques Dazas propose qu'Anne-Marie Riffaud rejoigne la commission communication étant donné les liens très étroits nécessaires entre l'équipe chargée du bulletin municipal et celle du site.

Le conseil et l'intéressée donnent leur accord.

- Le **prochain conseil** est fixé au mercredi 3 mars 2010, à 20h30.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.